angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 11 juillet 2022

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2022-131

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Renouvellement urbain - Secteur Gaston Birgé à Angers- Lancement d'un mandat d'études pré - opérationnelles confié à Alter Public - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE
L'an deux mille vingt-deux le lundi onze juillet à 18 heures 10, le Conseil de communauté convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe Béchu, président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-139), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (départ à la DEL-2022-149), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE (départ à la DEL-2022-135), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI (départ à la DEL-2022-134), Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Christelle CAILLEUX (départ à la 2022-147), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Benoît COCHET, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Charles DIERS, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Jérôme FOYER (départ à la DEL-2022-147), M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, M. Francis GUITEAU, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2022-137), M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE (départ à la DEL-2022-134), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Lamine NAHAM, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (départ à la DEL-2022-135), M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2022-151), Mme Claire SCHWEITZER (départ à la DEL-2022-139), Mme Alima TAHIRI, M. Augustin VANBREMEERSCH, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BÉCHU, M. François GERNIGON, Mme Véronique MAILLET, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Mickaël JOUSSET, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, Mme Elsa RICHARD, M. Laurent VIEU, M. Jean-Philippe VIGNER

ETAIENT ABSENTS : M. Jérémy GIRAULT, Mme Corinne GROSSET, M. Bruno RICHOU

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Catherine AUBRY
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Patrice NUNEZ
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2022-139)
Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX (à partir de la DEL-2022-149)
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (à partir de la DEL-2022-135)
M. Robert BIAGI a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU (à partir de la DEL-2022-134)
M. Patrick CHARTIER a donné pouvoir à M. Grégoire JAUNEAULT
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
M. Yves COLLIOT a donné pouvoir à Mme Hélène BERNUGAT
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Jacques-Olivier MARTIN
M. Jean HALLIGON a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU (à partir de la DEL-2022-137)
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Marc CAILLEAU

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER
Mme Carine LE BRIS-VOINOT a donné pouvoir à M. Eric GODIN
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS (à partir de la DEL-2022-135)
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Arash SAEIDI (à partir de la DEL-2022-139 jusqu'à son départ)
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Jean-Philippe VIGNER a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Benoît COCHET, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 juillet 2022.

EXPOSE

A Angers, le secteur de la rue Gaston Birgé se trouve à l'articulation entre du tissu urbain résidentiel du quartier Deux-Croix-Banchais, et, à l'Est, une vaste zone industrielle qui s'étend majoritairement sur la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Sur le territoire de la commune d'Angers, l'avenue Gaston Birgé est bordée de bâtiments industriels de qualité très inégale et de plusieurs friches, dont la friche Thomson qui s'étend sur environ 13 hectares.

Dans la perspective de l'objectif de « zéro artificialisation nette » de terres agricoles ou naturelles qui s'impose à l'horizon 2050, et de la réduction par deux du rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030, il est opportun de réfléchir à la meilleure utilisation possible des terrains déjà artificialisés et potentiellement mutables, en ville. A ce titre, le secteur de Gaston Birgé est stratégique : situé à 2 km du centre d'Angers, et à 500 m de futurs arrêts du tram, il est enclavé dans des quartiers de ville au tissu mixte. Il est marqué par la présence d'une vaste friche industrielle, et de bâtiments peu qualitatifs, essentiellement en RdC, dont la forme et la vocation sont susceptibles d'évoluer à moyen et long terme.

Pour anticiper au mieux ces évolutions, il convient de réfléchir dès à présent à l'aménagement de ce secteur afin de définir ses vocations futures et sa forme, en intégrant la dimension environnementale qui s'impose aux nouveaux quartiers : dépollution des sols, maintien de l'activité mais potentielle mixité des usages, plantations et réintroduction de la biodiversité, création d'îlots de fraicheur, intégration des modes de déplacement doux…

Il est proposé de lancer un mandat d'études pré-opérationnelles à Alter Public afin d'engager les études préalables de définition de la vocation du secteur, puis les études pré-opérationnelles. Celles-ci permettront de disposer de tous les éléments, techniques, financiers, réglementaires, pour guider l'aménagement du secteur, et le cas échéant, décider des actions publiques à engager.

Le mandat d'étude porte sur un large périmètre de réflexion d'environ 30 ha, de part et d'autre du boulevard Gaston Birgé, entre la voie TGV à l'ouest, le carrefour Pasteur au nord, la rue du Cul d'Anon à l'est, et les rues Daguenet et des Gâts au sud. L'objectif est le réaménagement et la revitalisation du secteur aujourd'hui presque exclusivement industriel en créant un nouveau quartier ayant des vocations diversifiées, en améliorant son insertion dans la ville et son accessibilité mode doux.

Le mandataire sera chargé de la passation, de l'exécution et du paiement des différents marchés nécessaires à la réalisation de ces études pour le compte du mandant. Il accompagnera le mandant dans les étapes de concertation et d'information du public.

Le coût global des études à confier aux tiers est estimé à titre prévisionnel à 310 000 € HT, auxquelles s'ajoutera la rémunération d'Alter Public pour la somme de 80 000 € HT. Le mandataire s'engage à faire réaliser par des tiers les études et à les présenter au mandant dans un délai de 24 mois à compter de l'entrée en vigueur du présent mandat, prorogeable par avenant.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 01 juillet 2022
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 21 juin 2022

DELIBERE

Approuve le lancement du mandat d'études « Renouvellement urbain du secteur Gaston Birgé » confié à Alter Public d'un montant total de 390 000 € HT (soit 468 000 € TTC) dont 310 000 € HT (soit 372 000 € TTC) d'études sous-traitées.

Autorise le président ou le vice-président délégué à le signer.

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le code général des collectivités territoriales.

Impute les dépenses sur les budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Jean-Marc VERCHERE, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Francis GUITEAU, M. Paul HEULIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, M. Philippe VEYER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
Le premier vice-président,
Jean-Marc VERCHERE

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine